Société française de philosophie

Ecole Normale Supérieure, 45 rue d'Ulm, 75005 Paris

Rapport financier 2003 approuvé par l'AG du 24 janvier 2004

Le rapport est un peu plus complexe dans sa présentation cette année du fait que la Société gère depuis juillet 2002 directement la Revue de métaphysique et de morale. Pour plus de clarté et de commodité de trésorerie, nous avons décidé de séparer les deux gestions du point de vue technique, mais elles sont bien sûr assurées par la même personnalité juridique.

1° La Société française de philosophie.

Rappelons les activités : organisation des conférences et rencontres, publication du Bulletin de la Société française de philosophie, éditeur Vrin. Ces activités engendrent des dépenses (coût des conférences, envoi des invitations, impression, fabrication et envoi du Bulletin). Elles engendrent aussi des recettes : produit de la vente du Bulletin que Vrin reverse à la SFP. Les autres recettes proviennent évidemment des cotisations des membres titulaires et correspondants. Nous percevons aussi des droits d'auteur sur le Dictionnaire Lalande édité aux PUF. Une subvention du CNRS est versée pour notre compte à l'Institut international de philosophie, qui gère ce fonds pour certaines dépenses (envois pour les conférences, achats informatiques, fournitures de bureau et photocopies). A cela s'ajoutent les produits des placements.

L'exercice 2003 accuse un déficit. Cela s'explique techniquement : nous avons réglé cinq Bulletins au lieu de quatre, car il y avait un retard (ce point avait été prévu par le Rapport financier 2002), plus un envoi qui n'avait pas été réglé, et nous avons payé la cotisation FISP pour deux ans. Un bulletin revient environ à 2000 Euros. La Société a également participé à la souscription pour l'épée d'académicien de B. Bourgeois. Rappelons que l'exercice 2002 avait dégagé très logiquement un excédent de 1700 € avec un bulletin en moins.

Si le niveau de subvention est maintenu en 2004, et que les coûts de fabrication et d'envoi du Bulletin sont constants, nous devrions retrouver l'équilibre pour l'exercice prochain.

Il faut néanmoins souligner deux points.

- La SFP n'a plus de secrétariat. Nous assurons nous-même la totalité des tâches tant scientifiques (transcription et composition des conférences avec leurs débats) qu'administratives et comptables (tenue du fichier, confection et envoi des invitations, etc.). Ces tâches sont effectuées bénévolement alors qu'elles devraient être assurées, comme par le passé, professionnellement.
- Nombre de membres tant titulaires que correspondants négligent de régler leur cotisation. Il devient urgent de remédier à cela d'autant plus que les membres de la SFP continuent à recevoir le Bulletin, ce qui se répercute évidemment sur les factures que l'éditeur nous présente. Pour 2003, nous avons perçu 196 cotisations sur 356 personnes membres titulaires ou correspondants (du point de vue de la trésorerie, il n'y a pas de différence car tout le monde est assujetti à la cotisation). Pour simplifier la gestion, nous sommes passés à l'année civile et je remercie les membres de la SFP qui ont devancé l'appel 2004 en réglant leur cotisation dès novembre 2003 : ils sont déjà 74 et cette reprise augure bien de la rentrée des cotisations 2004.
- Je propose donc au vote de l'Assemblée la décision suivante : "Les membres de la SFP, tant titulaires que correspondants, ne pourront recevoir le Bulletin de la Société française de philosophie qu'une fois à jour de leur cotisation annuelle. La mise à jour du fichier des envois se fera en décembre de chaque année, à terme échu. A titre de mesure transitoire pour l'exercice 2004, le Bulletin cessera d'être envoyé aux membres qui n'auront réglé ni la cotisation 2003 ni la cotisation 2004 au 30 juin 2004 ". Je souligne que cette décision porte uniquement sur l'envoi du Bulletin, et qu'elle n'a aucune conséquence sur l'appartenance à la Société.

2° La Revue de métaphysique et de morale

Ici, l'activité est simple : c'est la conception, la mise au point éditoriale, la publication et la diffusion de la Revue, ces deux dernières activités étant assurées par les PUF. Cela engendre des recettes : une somme

forfaitaire versée par les PUF au titre de "droits d'auteur". Les autres recettes sont des subventions : CNL et CNRS, et les produits des placements.

Les charges sont extrêmement lourdes : il s'agit de la partie technique de l'édition (la partie scientifique étant, comme toujours, gratuite...) et du secrétariat : nous employons une secrétaire et une correctrice, toutes deux à temps partiel. Le coût total de cette main d'œuvre, y compris les charges, est très élevé en particulier cette année et produit un déficit. A cela s'ajoute que la complexité de ces charges rend le recours à un comptable professionnel indispensable, ce qui nous coûte 1256 Euros par an d'honoraires. Mais il ne faut pas se laisser effrayer par ce déficit 2003.

Ce déficit s'explique du fait que nous avons rattrapé un très important retard de paiement des salaires 2002 : 5 mois pour Mme Rabiller (9 mois lui ont été réglés fin avril) et 6 mois pour Mme Emmanuel (10 mois lui ont été réglés fin avril), d'où la grosse somme qui figure en charges de personnel. En faisant abstraction de ce rattrapage, les frais de personnel s'élèvent environ à 11500 €sur les 12 mois de 2003. La différence couvre à peu près le déficit. La subvention CNL a été à la même hauteur que prévu. Mais la subvention CNRS ne s'élève qu'à 80% de la subvention précédente (qui était de 3048.98€) d'après un courrier daté du 24 septembre 2003. Cet élément contribue au déficit de l'année.

Donc, si ces estimations sont justes (et j'en ai discuté avec le comptable qui les trouve fondées), et si les subventions conservent le même niveau, nous devrions retrouver l'équilibre dans les exercices suivants. Mais là encore, il convient de souligner deux points :

- Le travail scientifique est assuré de façon entièrement gratuite, il n'est reconnu nulle part car les personnes qui l'assurent ne bénéficient pour cela d'aucune sorte de décharge.
- Une partie du travail administratif est également assurée de façon bénévole et invisible. C'est le cas notamment pour les dossiers de demande de subvention qui sont de véritables casse-tête. C'est le cas pour toute la gestion des frais de personnel qui réclame de recourir à un comptable tant les charges salariales sont compliquées.

Il serait opportun de renégocier le contrat avec les PUF car le dossier que nous avons présenté pour les demandes de subvention montre que les PUF obtiennent un excédent appréciable avec la vente de la revue, il serait raisonnable de demander une somme forfaitaire un peu plus élevée de 8000 à 9000 €

Les avoirs. Là encore, j'ai distingué les deux rubriques "SFP" et "RMM". Il se trouve que les titres de la RMM sont sur un compte Société Générale situé à Boulogne Billancourt. Pour simplifier la gestion de toute cette trésorerie très dispersée, je propose au vote de l'assemblée la résolution suivante :

"L'AG autorise le bureau de la SFP à prendre toutes dispositions utiles pour simplifier la gestion des placements."

A ma présentation traditionnelle de l'exercice est joint un extrait de la présentation comptable selon le format officiel¹. Ce document est difficile à commenter, et j'espère pouvoir donner les éclaircissements aux personnes qui voudront en savoir plus. Soulignons un apparent paradoxe : le comptable trouve quant à lui de l'excédent dans son compte de bilan parce que ce bilan est établi en termes patrimoniaux. De même pour le compte de résultat 2003, qu'on pourrait s'attendre à trouver déficitaire : il y a excédent du fait que nous avons récupéré le patrimoine de la RMM d'un seul coup, et cela figure en "produits exceptionnels". Le déficit que trouve le comptable pour l'exercice 2003 en dehors de cette rentrée exceptionnelle est plus élevé que celui que je trouve, car il compte l'amortissement du matériel, qui ne figure pas sur mes comptes. En fait ce chiffre est fictif puisque nous n'avons qu'un matériel très vétuste et que nous n'achetons rien pour le moment, mais il deviendrait pertinent si nous achetions un nouvel ordinateur : cela représenterait environ 900 Euros par an.

La trésorière, C. Kintzler

¹ Document mis à la disposition des présents à l'AG du 24 janvier, il ne figure pas dans le présent envoi.

	Société França	ise de philosophie	comptes 2003 E	N EUROS
ACTIVITE SFP				
RECETTES	ı			
Cotisations		7 272,38 €		
PUF droits auteur		719,03 €		
Revenus bulletin		5 697,13 €		
subvention CNRS		2 286,00 €		
Revenus valeurs		796,80 €		
Total			16 771,34 €	
DEPENSES		L		
Frais divers		1 501,31 €		
Frais conférences		3 759,58 €		
Bulletin		14 879,62 €		
impression et port				
Total dépenses			20 140,51 €	
SOLDE activité SFP			-3 369,17 €	(1 bulletin et 1 envoi en plus)
		*******	*****	
ACTIVITE Revue d	e métaphysique e	t de morale		
RECETTES				
PUF droits auteur		6 914,88 €		
Subvention CNL		4 574,00 €		
Subvention CNRS		2 439,00 €		
Total recettes			13 927,88 €	
DEPENSES				
Salaires		9 030,62 €		
Charges sur		6 865,00 €		
salaires				
Frais divers		37,15 €		
Honoraires		1 256,00 €		
total dépenses			17 188,77 €	
SOLDE RMM			-3 260,89 €	(rattrapage 9 mois salaires et
SOLDE KIVIIVI			-3 200,09 €	(rattrapage 9 mois salaires et charges)
		******		<u>-</u> :
AVOIKS (les valeu	rs aes portefeuille	s sont estimées à l	<u>a date indiquée)</u>	
SFP				
CCP	8 999,10 €		19-déc	relevé 24
CL c courant	1 427,51 €		24-déc	relevé 259
CL Livret	5 236,36 €		08-jan	relevé 43
CL titres	32 974,18 €		15-jan	estimation au 31 12 03
RMM				
CL compte	19 014,36 €		31-déc	relevé n°11
courant	13 014,30 €		31-460	16164611 11
S.Gale cc	432,00 €		31-déc-02	
S Gale titres	31 254,00 €		31-déc-02	estimation au 31 12 02
Total avoirs	99 337,51 €			
ו טומו מיטוו ז	33 331,31 €			